

## DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE D'ÉCUILLÉ

## DÉLIBÉRATION N° 2024-14

## DATE DE LA CONVOCATION

06/02/2024

## NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 14

Présents 08

Votants 13

## DELIBERATION N°2024-14

FINANCESDEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE  
DE LA DOTATION DE  
SOUTIEN AUX  
INVESTISSEMENTS DES  
COMMUNESRENOVATION ET  
EXTENSION DE LA  
MAIRIESALLE POLYVALENTE  
ET MAISON DES  
ASSOCIATIONSTRANCHE 2APPROBATION

## Séance du 13 février 2024

Membres élus : 15 en fonction : 14 présents : 09

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Ophélie COSTA, Madame Sylvie DOUBLÉ, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Julien MALARDENTI, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Madame Florence DEVAUX absente

Madame Cécile GUILBERT donne pouvoir à Madame Sylvie DOUBLÉ

Madame Virginie MARZIN donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Monsieur Eric SINTES donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE

Madame Marie-Claire SACHET donne pouvoir à Monsieur Mickaël BRETON

Secrétaire de séance : Madame Ophélie COSTAObjet : Finances – Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien aux investissements des communes – Rénovation et extension de la mairie – salle polyvalente et Maison des associations - Tranche 2- Approbation

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune est engagée dans un programme de rénovation et d'extension du bâtiment de la mairie. L'objectif est d'offrir aux habitants des équipements plus adaptés aux services actuellement offerts par la commune et de créer de nouveaux services.

Sur la partie existant, l'objectif est une rénovation globale du bâtiment (énergétique, accessibilité, sécurité...). Le bâtiment a été identifié au PLUI en tant qu'édifice culturel singulier. A terme, l'ensemble du bâti « mairie » comportera les espaces suivants :

- Mutualiser les usages
- Proposer une salle d'activités modulable permettant de diversifier les capacités d'accueil de la commune. Cette salle, selon les besoins et les priorités, sera utilisée par les enfants dans les cadre des activités périscolaires de la semaine et des mercredi, les animations du Relais Petite enfance, l'espace jeunesse, les associations, les habitants et les instances communales ; (tranche 2)

**DATE DE LA CONVOCATION**

12/01/2024

**NOMBRES DE CONSEILLERS**

En exercice 15

Présents 09

Votants 12

**DELIBERATION N°2024-14**

**FINANCES**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE  
DE LA DOTATION DE  
SOUTIEN AUX  
INVESTISSEMENTS DES  
COMMUNES**

**RENOVATION ET  
EXTENSION DE LA  
MAIRIE**

**MAISON DES  
ASSOCIATIONS**

**TRANCHE 2**

**APPROBATION**

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 049-214901308-20240213-2024\_14-DE

2024FD33  
S'LO

- Offrir une Médiathèque et une ludothèque (tranche 1)
- Repenser des bureaux administratifs aux normes avec un espace consacré aux habitants avec un accès numérique ; (tranche 1)
- Archives communales (tranche 2)
- Sanitaires PMR (tranche 1)
- Patio (tranche 2)

VU le Code général des collectivités territoriales

**CONSIDERANT** l'avis du bureau municipal et de la Commission urbanisme

**CONSIDERANT** que le futur bâtiment et notamment la partie extension, répond aux besoins de la population

**CONSIDERANT** le besoin de financement ;

Le Conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** l'opération « Rénovation et extension de la mairie – salle polyvalente - Maison des associations - tranche 2 » comme énoncé ci-dessus ;
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous, au montant de 958 915.71 € HT et reprenant les modalités de financement

06/02/2024

## NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 14

Présents 08

/otants 13

## DELIBERATION N°2024-14

FINANCESDEMANDE DESUBVENTION AU TITRE  
DE LA DOTATION DESOUTIEN AUXINVESTISSEMENTS DES  
COMMUNESSALLE POLYVALENTE  
ET MAISON DES  
ASSOCIATIONSTRANCHE 2APPROBATION

## tranche 2 - Salle polyvalente et ses annexes

## dépenses HT

## Recettes HT

100 000,00 € département Maine et Loire (à solliciter en 2024)

285 070,00 € CAF sollicitée (Commission le 26/03/2024)

303 990,36 € DETR à solliciter

78 072,21 € PRII (cote part T2) - obtenu

65 645,53 € architecte

5 680,74 € étude g2 (géotechnique+argisol)

1 565,78 € amiante

260,24 € huissier

1 573,94 € sps

3 299,85 € qualiconsult

0,00 € audit énergétique

1 301,20 € détection réseaux

507,47 € plan topo

646,70 € medialex

80 481,45 € sous-total études

31 618,43 € VRD

10 415,48 € DEMOLITIONS (Y COMPRIS DESAMIANTAGE)

314 659,13 € GROS-ŒUVRE

87 787,63 € CHARPENTE/TRAITEMENT BOIS/BARDAGE

106 014,72 € COUVERTURE ZINC/ÉTANCHEITE

49 101,55 € MENUISERIES EXTERIEURES

71 420,44 € AMOVIBLES/PARQUET BOIS

82 803,08 € CLOISONNEMENT /DOUBLAGES

18 152,70 € REVETEMENT SOL

11 159,44 € PLAFONDS SUSPENDUS

10 415,48 € PEINTURE

51 556,63 € ELECTRICITE/COURANT FAIBLE/SECURITE INCENDIE

33 329,54 € CHAUFFAGE/TRAITEMENT D'AIR/GTC/PLOMBERIE

878 434,25 € sous-total travaux

958 915,71 € total HT

191 783,14 € TVA

1 150 698,85 € Total TTC

191 783,14 € sous-total autofinancement

958 915,71 € Total HT

191 783,14 € TVA

1 150 698,85 € Total TTC

**DATE DE LA CONVOCATION**

06/02/2024

**NOMBRES DE CONSEILLERS**

En exercice 14

Présents 08

Votants 13

**DELIBERATION N°2024-14**

**FINANCES**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE  
DE LA DOTATION DE  
SOUTIEN AUX  
INVESTISSEMENTS DES  
COMMUNES**

**SALLE POLYVALENTE  
ET MAISON DES  
ASSOCIATIONS**

**TRANCHE 2  
APPROBATION**

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 049-214901308-20240213-2024\_14-DE

2024FD35  
S'LO

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation de soutien aux investissements des communes 2024 – Axe lien social-cohésion sociale-accessibilité des services
- ✓ **DEMANDE** une dérogation pour débiter les travaux avant la décision d'attribution de la subvention
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier:

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.**

Fait à Écuillé, le 13 février 2024,  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
J-L. DEMOIS.

